

Informations de base	
2010/2020(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Recommandation à l'intention du Conseil sur la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies Subject 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	LAMBSDORFF Alexander Graf (ALDE)	21/01/2010
		Rapporteur(e) fictif/fictive ANDRIKIENĖ Laima Liucija (PPE) MUÑIZ DE URQUIZA María (S&D) LOCHBIHLER Barbara (Verts /ALE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE Développement	GUERRERO SALOM Enrique (S&D)	14/12/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	ASHTON Catherine	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

08/12/2009	Publication du document de base non-législatif	B7-0243/2009	Résumé
08/02/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/03/2010	Vote en commission		Résumé
19/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0049/2010	
25/03/2010	Décision du Parlement	T7-0084/2010	Résumé
25/03/2010	Résultat du vote au parlement		
25/03/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2020(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/02120

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B7-0243/2009	08/12/2009	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE438.252	08/02/2010	
Amendements déposés en commission		PE438.510	01/03/2010	
Avis de la commission	DEVE	PE438.237	05/03/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0049/2010	19/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0084/2010	25/03/2010	Résumé

Recommandation à l'intention du Conseil sur la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2010/2020(INI) - 08/12/2009 - Document de base non législatif

Conformément à l'article 121, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement européen, M. Alexander GRAF LAMBSDORFF (ALDE, DE) a déposé une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil, au nom du groupe ALDE, sur la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans le projet de recommandation, il est rappelé que :

- la politique étrangère de l'UE se caractérise par un soutien appuyé et sans équivoque au multilatéralisme tel que consacré dans la charte des Nations unies et que l'UE est un partenaire politique et financier incontournable des Nations unies,
- la réforme tant attendue du Conseil de sécurité des Nations unies s'avère largement nécessaire.

Il est également souligné que la coordination des positions des États membres devrait s'améliorer avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, en s'appuyant sur une coopération plus étroite entre le nouveau service européen pour l'action extérieure, les groupes de travail concernés du Conseil, opérant à Bruxelles, le bureau de délégation de l'UE et les représentations permanentes des États membres à New York.

Sachant que le traité de Lisbonne confère la personnalité juridique à l'UE, et que cette étape aura des répercussions majeures en termes de représentation de l'Union aux Nations unies, il est adressé au Conseil, les recommandations suivantes:

1) en ce qui concerne la visibilité de l'Union européenne aux Nations unies :

- les priorités politiques de l'Union pour la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies devraient faire l'objet d'un large débat à Bruxelles et devraient être énoncées dans un avis formel du Vice-président de la Commission/Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;
- cette position officielle devrait être considérée, par les représentations permanentes à New York, **comme une plateforme politique contraignante** qui devra être utilisée comme base de négociations avec d'autres pays ;
- le Vice-président/Haut Représentant de l'Union **devrait représenter l'Union aux Nations unies**.

2) en ce qui concerne la contribution de l'Union à la réforme des Nations unies :

- le Vice-président/Haut représentant devrait parler au nom de tous les États membres lorsqu'il est question des droits de l'homme, tout en permettant à chaque État membre de faire entendre la position de l'UE, afin de lui conférer davantage de poids,
- le Vice-président/Haut représentant devrait parvenir à une position plus soudée des États membres sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies et leur demander un mandat précis pour défendre cette position aux Nations unies.

Recommandation à l'intention du Conseil sur la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2010/2020(INI) - 25/03/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les députés ont retenu **six thèmes prioritaires** qui devraient selon eux être adressés par le Conseil lors de la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies qui débutera en septembre 2010 : i) place de l'UE aux Nations unies, ii) gouvernance mondiale et réforme de l'ONU, iii) paix sécurité, iv) développement, v) changement climatique et vi) droits de l'homme.

1) L'Union européenne aux Nations unies : estimant que la structure actuelle du Conseil de sécurité des Nations unies ne reflète pas la réalité et les besoins du XXI^e siècle, le Parlement invite le Conseil à

- consolider, par un dialogue renforcé avec les partenaires principaux, un **multilatéralisme réel** afin de bâtir un système des Nations unies plus fort;
- s'affirmer, au sein du système des Nations unies, comme un **médiateur impartial** entre les différents groupes de membres ;
- promouvoir des solutions afin que le rôle extérieur renforcé et la **responsabilité accrue de l'Union européenne** apparaissent plus visiblement;
- garantir **que l'Union parle d'une seule voix** pour faire entendre sa position ;
- s'assurer que **les valeurs et les intérêts de l'Union européenne** sont représentés d'une manière efficace et cohérente au sein du système des Nations unies;
- rechercher une coopération et un dialogue plus approfondis avec la **nouvelle administration américaine et avec les acteurs émergents mondiaux** et régionaux, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, dans le but de trouver un programme commun et des solutions communes aux défis mondiaux ;
- améliorer la **planification à long terme** de l'Union, notamment en ce qui concerne les prochaines échéances des Nations unies, comme le réexamen des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la Conférence d'examen du TNP en 2010.

2) Gouvernance mondiale et réforme des Nations unies : le Parlement demande à la vice-présidente/haute représentante d'obtenir une position plus cohérente des États membres en ce qui concerne la **réforme du Conseil de sécurité des Nations unies** et de défendre cette position aux Nations unies. Il souligne que l'attribution à l'Union européenne d'un **siège au sein d'un Conseil de sécurité élargi** demeure un objectif de l'Union européenne.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- avoir un **rôle moteur dans le débat actuel** sur la gouvernance mondiale et s'assurer que des passerelles claires existent entre les travaux du G20 et des Nations unies en tant qu'organe légitime de l'action mondiale ;
- promouvoir une participation plus forte des **parlements nationaux** et transnationaux aux activités des Nations unies ;
- contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle **structure portant sur la parité hommes-femmes**.

3) Paix et sécurité : le Parlement estime qu'il convient de **mieux définir la notion du principe de responsabilité de protéger** et de souligner son importance dans la prévention des conflits, tout en encourageant sa mise en œuvre.

Le Parlement recommande de prendre l'initiative de trouver **un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix** des Nations unies en soulignant les synergies civiles et militaires et en améliorant la coordination entre les divers partenaires régionaux, en particulier entre l'Union européenne et l'Union africaine. Il recommande aussi d'améliorer les déploiements conjoints dans le cadre des missions de paix des Nations unies, et

d'œuvrer en faveur d'une position cohérente de l'Union européenne en ce qui concerne le réexamen de la Commission de consolidation de la paix en 2011.

S'agissant du **désarmement nucléaire et conventionnel**, le Parlement recommande de :

- travailler avec les États membres de l'Union européenne pour faire de la Conférence d'examen du TNP en 2010 un succès et s'engager en faveur d'un objectif de **désarmement nucléaire complet** conformément à la résolution 1887 du Conseil de sécurité ;
- **appuyer l'administration américaine** dans son engagement déclaré en faveur du désarmement nucléaire mondial encouragé par la position du Président Obama en faveur d'un monde sans armes nucléaires ;
- souligner la nécessité d'un **contrôle des armes** efficace, y compris sur les petites armes et les munitions contenant de l'uranium appauvri ;
- renforcer la coopération et la coordination avec les principaux partenaires dans la **lutte contre le terrorisme**, sur la base du respect intégral du droit international et des droits de l'homme.

4) Développement et changement climatique : les députés recommandent de montrer l'exemple dans le **renforcement de l'efficacité de l'aide au développement** des Nations unies, et ils insistent sur une programmation et un cadre opérationnel plus cohérents des Nations unies. Selon eux, la crise ne doit pas servir d'excuse pour éviter ou retarder la réponse mondiale nécessaire au changement climatique et à la dégradation du climat. Il faut au contraire utiliser la réponse à la crise comme une occasion d'établir les bases d'une **nouvelle économie verte moderne**.

En vue de la **Conférence d'examen des OMD**, l'UE doit reconfirmer son engagement en faveur de leur réalisation à l'horizon 2015 en soulignant le fait que les donateurs sont en deçà de leurs engagements de 2005 et que les progrès accomplis ont été trop lents pour permettre d'atteindre la plupart des objectifs d'ici à 2015, notamment en matière de santé maternelle et de mortalité infantile.

Le Conseil doit en outre : i) donner un signal clair quant à l'adoption, avant 2015, d'une nouvelle stratégie encore plus ambitieuse pour l'éradication de la pauvreté ; ii) proposer l'introduction de mécanismes de financement innovants tels qu'une taxe internationale sur les transactions financières ; iii) réaffirmer son engagement collectif d'affecter 0,7% du RNB à l'APD d'ici à 2015, en définissant des échéances précises et contraignantes pour chaque État membre.

5) Changement climatique : le Parlement recommande de promouvoir un débat en vue de la prochaine Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP16) à Mexico en décembre 2010 et de **commencer à bâtir un consensus sur l'adoption d'un nouvel accord international contraignant** sur le changement climatique pour la période après 2012. Il importe d'éviter les erreurs organisationnelles et structurelles de la CdP15 de Copenhague, qui n'a pas pu déboucher sur un accord international contraignant, en suggérant des règles de vote spécifiques basées sur des majorités significatives en vue de faciliter les progrès dans les négociations.

6) Droits de l'homme : les députés invitent la vice-présidente/haute représentante à **parler d'une seule voix** au nom de tous les États membres de l'Union européenne lorsqu'il est question de droits de l'homme. Ils recommandent que le Conseil :

- parvienne à une position commune concernant le réexamen du Conseil des droits de l'homme en 2011 ;
- définisse avec les partenaires transrégionaux, les critères d'adhésion et une série d'orientations qui seront utilisés lors de l'élection au Conseil des droits de l'homme ;
- joue un rôle de premier plan dans la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris les droits des membres des groupes vulnérables et des minorités, la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté de religion, les droits des enfants, la protection des défenseurs des droits de l'homme et la coopération avec la société civile ;
- fasse en sorte que son action renforce la tendance mondiale à **l'abolition de la peine de mort**.

En ce qui concerne **l'égalité des genres et émancipation des femmes**, le Conseil devrait s'efforcer de responsabiliser davantage les femmes afin qu'elles puissent remplir un rôle essentiel en contribuant à une paix durable, à la sécurité et à la réconciliation, et promouvoir leur participation à la médiation et à la résolution des conflits, notamment dans la perspective du 10e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les députés suggèrent enfin que l'UE s'efforce d'inclure un point distinct à l'ordre du jour de la 65e Assemblée générale des Nations unies concernant la **coopération** entre l'Organisation des Nations unies, les assemblées régionales, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, en vue de favoriser les discussions sur la manière dont les parlementaires, les parlements nationaux et les assemblées parlementaires régionales peuvent jouer un rôle plus actif dans le cadre des Nations unies.